

**Pôle Vie Locale - Réussite et
Solidarité - Projet Social**

Direction des Affaires Culturelles et du Patrimoine
Réf. JDD/ADe
Affaire suivie par Aline DEVÉMY
Chargée du Développement Culturel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20250219-DEC2025-53-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2025

Décision : 2025- 53

DÉCIDE

ARTICLE 1 – D'autoriser la signature du contrat relatif à la réalisation de plusieurs ateliers de création artistique dans le cadre de la programmation culturelle de la 27^{ème} édition de PolarLens, qui mèneront à la création d'une œuvre collective dont le sujet sera adapté à la thématique de l'édition 2025 « **Héroïnes !** » avec Marie-Hélène HORAIN, artiste-peintre, domiciliée au 9, le Patio, Résidence du Mont des Bruyères, 59 230 SAINT-AMAND-LES-EAUX.

Nomenclature : 08-09

**DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE DU
CONTRAT CONCERNANT LA REALISATION D'UNE
ŒUVRE COLLECTIVE ET D'UNE EXPOSITION
AVEC MARIE-HELENE HORAIN DITE HOMAHE
DANS LE CADRE DE POLARLENS 2025**

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération Lens-
Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25
mai 2020, décidant l'application des dispositions
prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 septembre 2022 portant
délégation à des Adjointes au Maire, modifié par l'arrêté
n° 2024-2150 du 26 juillet 2024 modifiant l'article 5
relatif aux délégations de Monsieur Thibault
GHEYSENS,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment
l'article R2122-8

Considérant que la Ville de Lens organise les 22 et 23
mars 2025 la 27^{ème} édition du Salon du Livre Policier
de Lens « PolarLENS », que la thématique choisie par
la Ville de Lens est « **Héroïnes !** » ;

Considérant que Marie-Hélène HORAIN est en
capacité d'accompagner sur le plan de l'animation
culturelle la ville de LENS dans l'organisation de
PolarLENS, en s'appuyant sur son expertise en
matière d'organisation d'ateliers de création artistique
à destination des publics du collège Jean Zay, de
l'école d'art, de la maison Buisson, des habitants de la
grande résidence via l'association « Culture et liberté »
et de l'IME La Passerelle ; et sa connaissance du
territoire et de sa population et de sa capacité à
s'adapter au thème « Héroïnes ! » du salon de l'édition
2025.

Les ateliers se dérouleront sur le mois de février 2025.

De plus, une exposition intitulée « Portraits de femmes », sera organisée du 7 au 23 mars 2025, à l'Hôtel de ville et comprendra la présentation de l'œuvre collective issue des ateliers.

ARTICLE 2 – Le contrat est passé pour un montant global forfaitaire de 660€ (non assujetti à la TVA – TVA non applicable art. 293 B du CGI).

ARTICLE 3 – Le contrat est passé pour la période comprise entre la date de notification et le 23 mars 2025.

ARTICLE 4 – Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2025.

ARTICLE 5 – Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).



Fait en l'Hôtel de Ville, le 19 FEV. 2025

Pour le Maire,
L'Adjoint au Maire
Pierre MAZURE